

Avis de constitution

SOCIETE « CAMARA TRANSPORT EXPRESS »

Siège ABIDJAN ABOBO AKEIKOI, Lot 539, Ilot 57

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 24/10/2023, et enregistrés au CEPICI le 31/10/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CAMARA TRANSPORT EXPRESS »

Objet : Transport public de personnes et de Marchandises, Vente de véhicules, location de véhicules et d'engins TP, la Logistique, commerce général, L'import-export, vente de lubrifiant, vente de matières premières, fourniture d'équipement et de mobilier de bureau, vente d'équipement motorisé et engin TP, tracteur, moto, motopompe, ascenseur, froid industriel et domestique, peinture, vente de pneus, prestation de service divers.

La participation directe ou indirecte de la société a toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-avant.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts

Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN ABOBO AKEIKOI, Lot 539, Ilot 57

Dirigeant(s) M CAMARA MOUSSA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-12263 du 10/11/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°79863/GTCA/RC/2023 du 10/11/2023

